ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4442)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 150

présenté par

Mme Buffet, M. Peu, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 7

À	la	deuxième	phrase	de l	'alinéa	16,	substituer	au	mot	:
---	----	----------	--------	------	---------	-----	------------	----	-----	---

« sept »

le mot:

« trente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à allonger la durée de conservation du système de vidéosurveillance lorsque la personne ayant fait l'objet de la mesure demande.

Il s'agit de mieux encadrer ce dispositif et s'assurer que la personne concernée puisse faire valoir ses droits.